

LIVRET D'ACCUEIL



Pôle Protection de l'Enfance

.....

**SAMNA (Service d'Accueil pour Mineurs
Non Accompagnés)**

.....

Espace Alex Brolles - 14 chemin des Mauves - Mons
43000 Le puy-en-Velay - ppe@asea43.org



Mise à jour : 04/03/2024

ASEA 43

PRÉSENTATION

L'Association gestionnaire du Pôle Protection de l'Enfance est l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute Loire (A.S.E.A.) régie par la loi de 1901.

Le siège social de l'Association se trouve :

53 bis chemin de Gendriac
Mons - 43000 Le Puy en Velay
Tél : 04 71 02 24 77
E-Mail : siegesocial@asea43.org

Président de l'Association : M. Jack OLIVIER

L'Association, créée en 1948, emploie environ 450 personnes et gère plusieurs établissements et services dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.



PRÉSENTATION

Pôle Protection de l'Enfance

Les bureaux administratifs du Pôle se situent :

Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - MONS
43000 LE PUY-EN-VELAY - 04.07.09.43.66 - ppe@asea43.org



Directrice du PPE

Mme Delphine CHACORNAC



Directeur Adjoint

M. Loïc BOUQUET



Chefs de service MECS

Mme Anne-Caroll NOEL

Mme Nathalie BARRY

Mme Séverine ADRIAN

M. Rémi ARIK



Chefs de service AEMO

Mme Wanda ROYEZ

M. Mathieu GLAUMOT



Cheffe de service SAE

Mme Magali OLLIER



Chefs de service DAMIE

Mme Lucie BADIOU

Mme Séverine ADRIAN

Chefs de service MJIE

Mme Magali OLLIER

M. Rémi ARIK

Coordinateur DEFI

M. Pascal RIBERO



Le Pôle PPE

Les structures du Pôle intègrent une large palette des missions de protection de l'enfance. On y retrouve ainsi le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert exerçant des mesures d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et du Service d'Investigation Educative qui exerce des MJIE (Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives), leurs locaux ont été récemment réhabilités et se situent au 14 chemin des Mauves sur l'Espace Alex Brolles .

Le Service d'Accueil Externalisé et le Dispositif Éducatif de Formation Individualisée sont également situés sur l'espace Alex Brolles, le DEFI bénéficiant d'ateliers et d'une salle de classe.

LeSAMNA accueille les mineurs non accompagnés. Il comprend deux structures d'internat permettant d'accueillir les nouveaux arrivants, une située sur l'espace Alex Brolles et une autre sur Yssingaux et un ensemble d'appartements.

La Maison d'Enfants à Caractère Social « les Gouspins-Rochenégly » accueille 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans avec la majorité des structures d'hébergement du pôle protection de l'enfance qui se situe principalement au sein de l'agglomération du Puy en Velay. Ce sont principalement de petites unités, pavillons ou appartements disséminés en centre-ville et qui accueillent chacun 9 enfants ou adolescents. L'originalité de cette Maison d'Enfants à caractère Social est qu'elle évite l'effet d'institutionnalisation et les aléas du collectif. Cette vision innovante a fondamentalement changé l'accueil proposé, privilégiant une dimension « familiale ».

Elles s'intègrent dans les axes de développement prévus par les orientations du Schéma départemental de prévention et de protection pour l'enfant, l'adolescent et la famille, dans le respect des règles du Code Civil et du code de l'Action Sociale et des familles (CASF).

Les établissements et services du pôle exercent leur activité au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et notamment des articles 375 et suivants du Code Civil. Les jeunes accueillis sont confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance ou le juge des enfants :

Dans le cadre d'une mesure de placement administrative prise par le Conseil Départemental, réalisée sur demande ou avec l'accord des parents.

Dans le cadre d'une mesure éducative judiciaire sur décision du juge pour enfants qui s'impose aux parents, pour protéger l'enfant.



Plaintes et réclamations :



Charte des droits et libertés de la personne accueillie :

Plaintes et litiges

Durant tout le temps de votre accompagnement par l'un des services ou établissement du Pôle, il peut arriver qu'il y ait des incompréhensions, des insatisfactions, des problèmes entre la famille et l'institution. De plus, si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés et selon la nature des difficultés rencontrées, il est possible d'en référer aux personnes suivantes :

La Directrice de l'établissement ou son remplaçant.

La Commission des Incidents et /ou Réclamations gérée par le Département :

- Par courrier à l'Hôtel du Département - Services des établissements médico-sociaux - 1 rue Monseigneur de Galard - 43000 Le Puy-en-Velay.
- Par mail à reclamation@hauteloire.fr

La personne qualifiée désignée par le Préfet, le Département et l'ARS. (Article L 311-5 du code de l'action sociale et des familles.)

Traitement informatique

Nous utilisons pour la gestion des pensionnaires une base de données.

Les listes et données informatisées sont régies par la loi du 06 janvier 1978 et annexes, et relèvent de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

En cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de rencontrer le Directrice de l'établissement ou son représentant.

Règles sur la confidentialité

Les rapports écrits, renseignements, dossiers, et tout événement concernant les usagers font l'objet d'une stricte confidentialité.

Vous pouvez consulter **votre dossier** en prenant rendez-vous soit auprès des services de l'ASE ou auprès du greffe du Tribunal pour Enfants, conformément aux dispositions de l'article 1187 du Code de procédure civile. Vous devez alors vous munir d'une pièce d'identité, le jour fixé, pour la consultation du dossier.

Nos engagements de services :

Nous avons le souci constant de bien faire et de mieux faire pour assurer notre mission. Nous sommes à votre écoute pour que votre accompagnement vous soit le plus profitable possible. En ce sens, l'ensemble des établissements est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité des prestations.

Nous nous référons sur la Définition de la bientraitance de la Haute Autorité de Santé « La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'utilisateur. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs. »

SAMNA



SOMMAIRE



I. Bienvenue au SAMNA



II. Ton parcours en France



III. Ton accompagnement
au SAMNA



IV. Hébergements et équipes
éducatives SAMNA



V. Accès aux soins



VI. Tes droits et tes devoirs



VII. Numéros d'urgence

I. BIENVENUE au SAMNA

■ Le cadre légal :

Ton accueil au SAMNA est encadré par différentes lois :

■ **Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance :**

Elle dit que tous les mineurs –sans distinction de nationalité- relèvent de la protection de l'enfance dès lors qu'ils sont privés de la protection de leur famille.

« La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

■ **Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant :**

Elle donne un fondement légal au dispositif de répartition des MNA entre les départements. Elle réaffirme les fondamentaux de la protection de l'enfance : L'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé :

« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. »

■ **Date de création du SAMNA :**

28 Avril 2014.

■ **Bénéficiaires du SAMNA :**

MNA (Mineurs Non Accompagnés) : jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et qui se trouvent sans représentant légal sur le territoire français.

■ **Habilitation :**

100 MNA

Les missions du SAMNA :



T'accueillir



Veiller à ton éducation,
ta formation



Te soutenir



Garantir ton information



Te protéger



Faciliter ton accès
aux droits



Veiller à ta santé



T'accompagner dans
ton projet de vie

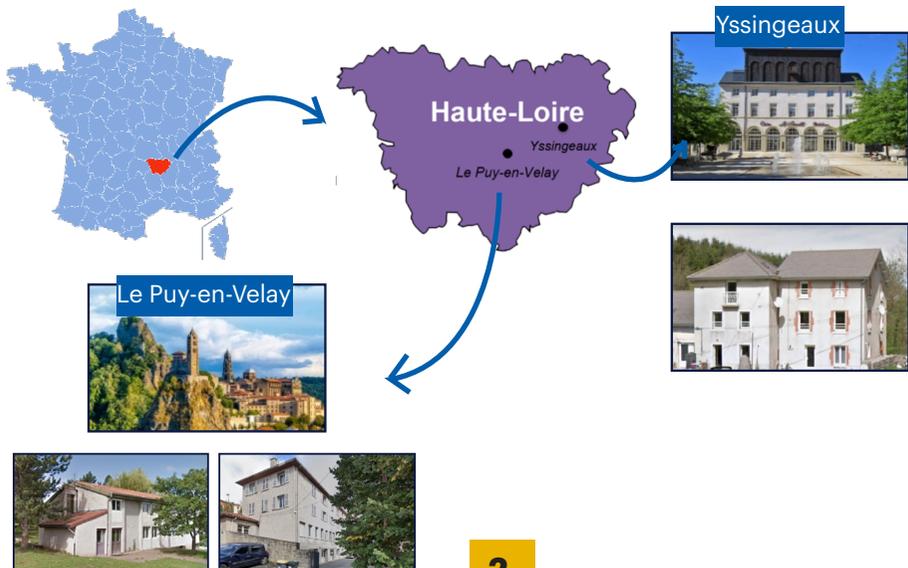


Veiller à ta sécurité



Favoriser ton autonomie

Localisation :



Organigramme :



1 Directrice
1 Directeur Adjoint

1 Cheffe de Service
Le Puy-en-Velay

Alambre
4 Maîtres(ses) de Maison
2 Travailleurs Sociaux

Mézenc
4 Maîtres(ses) de Maison
2 Travailleurs Sociaux



1 Cheffe de Service
Yssingeaux

Maison 1
4 Maîtres(ses) de Maison
2 Travailleurs Sociaux

Maison2
4 Maîtres(ses) de Maison
2 Travailleurs Sociaux



1 Psychologue

1 Infirmier

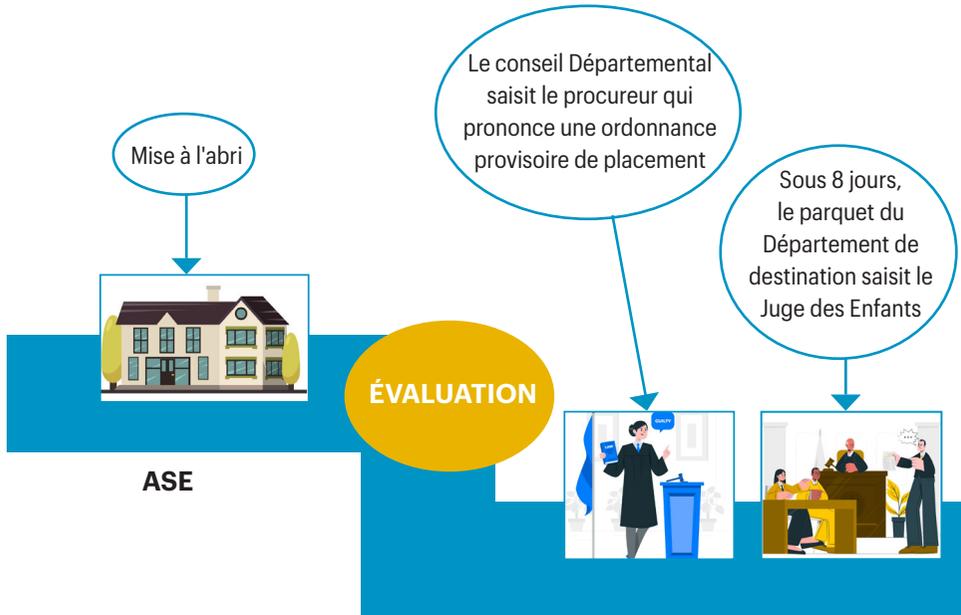


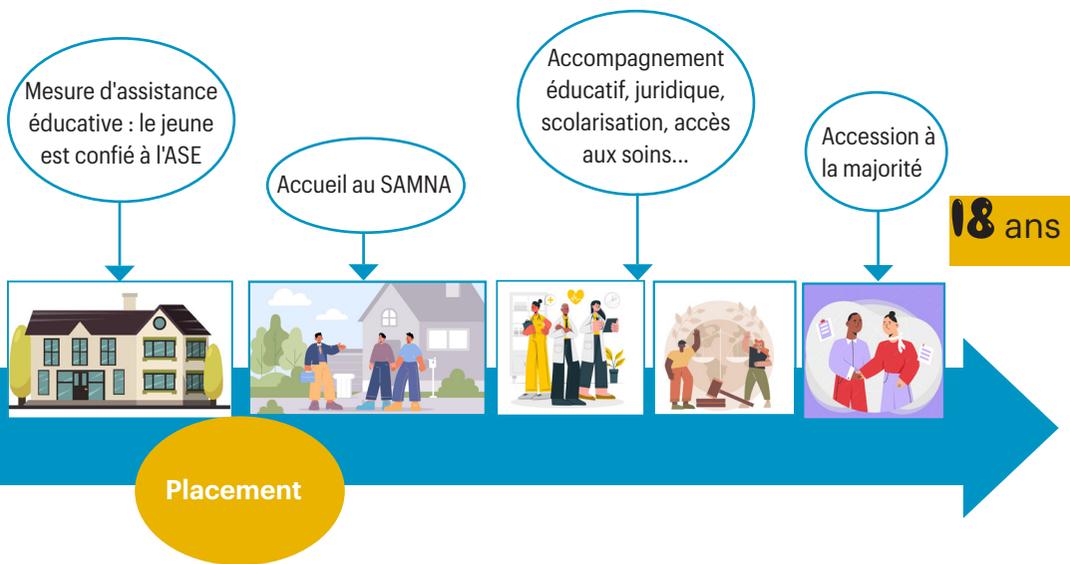
1 Homme d'Entretien

1 Secrétaire / Comptable



II. Ton parcours en France





Le juge des enfants peut transmettre ton dossier au juge des tutelles mineurs. Le Département (ASE) devient ton représentant légal.

III. Ton accompagnement au SAMNA



Arrivée dans la maison

École, santé, loisirs...



Autonomie

Quotidien dans la maison
(repas, ménage, courses...)



Appartement SAMNA

Les objectifs de l'accompagnement dans ton projet sont l'autonomie, la régularisation de ta situation et ton intégration en France. Pour cela, le SAMNA te soutiendra dans ton projet professionnel et dans la recherche d'appartement.



Apprentissage /
Formation professionnelle



Ton appartement

18 ans

Tu auras un référent éducatif pour t'accompagner dans ton projet tout au long de ton parcours au sein du SAMNA jusqu'à ta majorité.

IV- Hébergements et équipes éducatives

— Le PUY-EN-VELAY :

50 jeunes :

- 14 places réparties sur 2 collectifs (Alambre et Mézenc)
- 36 places en appartements autonomes ou semi-autonomes

▶  chambres individuelles

▶  appartements semi-autonomes

▶  appartements autonomes



Alambre

4 Maîtres(ses) de maison
2 Travailleurs sociaux

Mézenc

4 Maîtres(ses) de maison
2 Travailleurs sociaux

— YSSINGEAUX :

50 jeunes :

- 12 places réparties sur 2 collectifs
- 38 places en appartements autonomes ou semi-autonomes

▶  chambres individuelles ou doubles

▶  appartements semi-autonomes

▶  appartements autonomes



Maison 1

4 Maîtres(ses) de maison
2 Travailleurs sociaux

Maison2

4 Maîtres(ses) de maison
2 Travailleurs sociaux

■ **Fonctionnement :**

- ▶ Entretiens au bureau
- ▶ Visites de l'éducateur dans les appartements
- ▶ Accompagnements de l'éducateur aux divers rendez-vous

Le SAMNA travaille aussi avec des partenaires tels que :

les établissements scolaires, la mission locale, le relais ados ...

V - Accès aux soins



■ **L'infirmier :**

Tu auras un entretien avec l'infirmier qui va procéder à un bilan général de ton état de santé.

Par la suite tu auras des rendez-vous avec un médecin et un dentiste. En France la manière de soigner est différente par rapport à ton pays d'origine. N'hésite pas à poser toutes les questions.

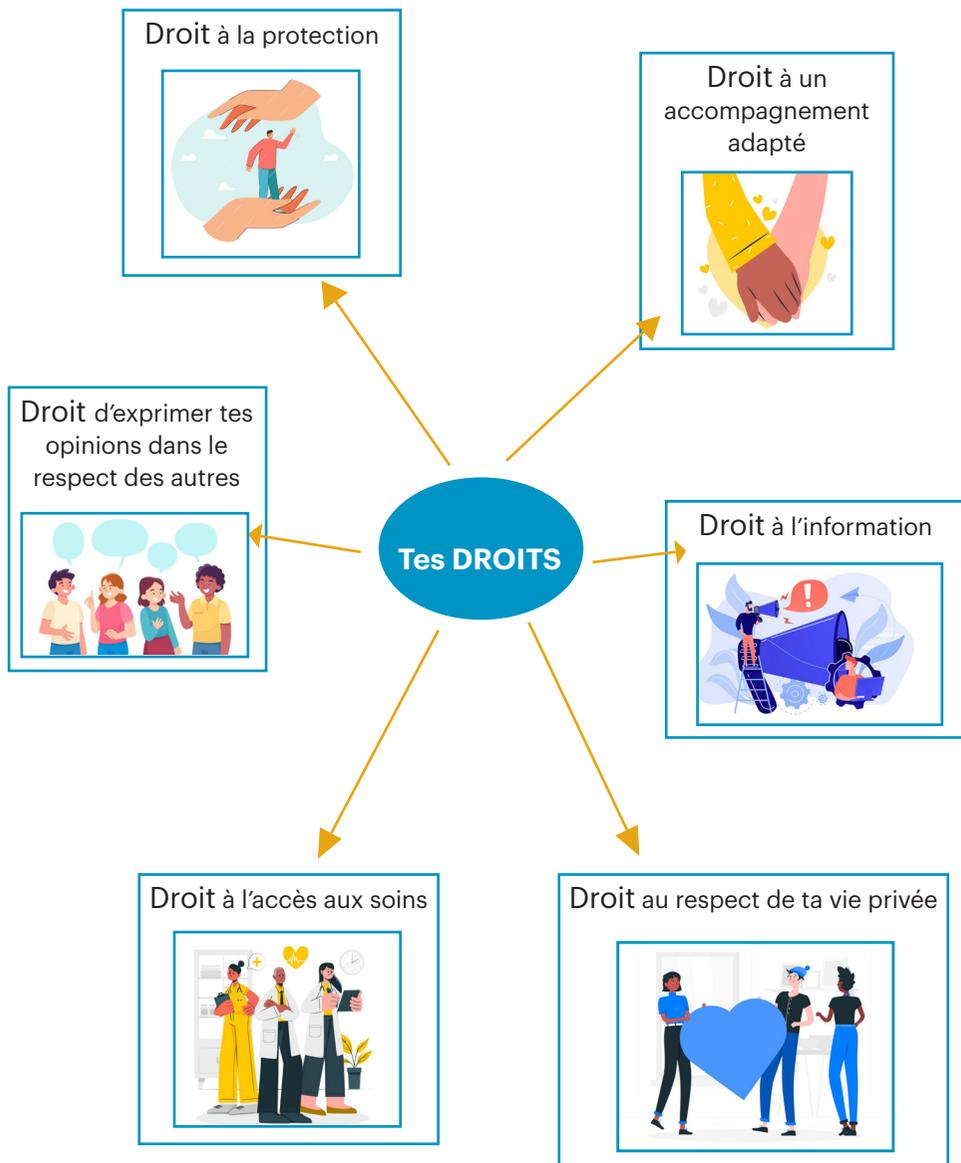
■ **La psychologue :**

Tu vas la rencontrer à ton arrivée pour faire connaissance et savoir comment tu te sens.

Les rendez-vous avec la psychologue se font ensuite en fonction de ta demande ou à la demande de l'équipe, de ton besoin.

Il peut y avoir un suivi régulier.

VI. Tes droits et tes devoirs



Devoir de respecter les autres
jeunes et les règles de vie



Devoir de laïcité



Tu dois être acteur de
ton projet



Tes DEVOIRS

Tu dois favoriser le français



Tu dois t'ouvrir au
monde extérieur



Tu dois respecter la loi



VII. Numéros d'urgence

Nom de la structure	Numéro de téléphone
 <p>Pompiers</p>	 <p>18</p>
 <p>SAMU</p>	 <p>15</p>
 <p>Police</p>	 <p>17</p>
 <p>Cadre d'astreinte (uniquement les soirs et les week-end)</p>	 <p>04 71 09 82 58</p>
 <p>Maisons Mons</p>	<p>Alambre : 04 71 09 82 52 06 22 51 37 56</p> <p>Mezenc : 04 71 02 82 56 06 95 56 06 32</p>
 <p>Maison Yssingeaux</p>	<p>Maison 1 : 06 82 17 15 04</p>

